



Le vendredi 09 nov 2007

Charest muet sur l'affaire Tecsumt

Martin Pelchat

Le Soleil
Québec

Invoquant la procédure judiciaire toujours en cours opposant Tecsumt et le ministère du Revenu, le premier ministre Jean Charest s'est refusé hier à commenter l'affaire des contributions illégales de la firme d'ingénierie aux caisses du PLQ et du PQ pendant les années 90.

«Tant que c'est devant les tribunaux, règle générale, à moins vraiment d'une exception, mais je n'en vois pas ici, on devrait éviter de commenter ces choses-là», a laconiquement répondu le chef libéral. Cela n'a toutefois pas empêché les libéraux de répliquer pendant la période de questions aux allusions de Mario Dumont à l'affaire Tecsumt en évoquant les sanctions imposées en 1999 par le directeur général des élections à l'ex-dg de l'ADQ.

«On pourrait peut-être parler du député de Chauveau (Gilles Taillon) qui pas plus tard que cet été s'est fait taper sur les doigts par le DGE pour avoir incité des entreprises à payer et à dépasser la limite», a ajouté le leader parlementaire libéral Jean-Marc Fournier.

Rappelons que l'ex-président de Tecsumt a révélé avoir contourné l'interdiction faite aux entreprises de financer les partis en incitant des cadres à donner en leur nom personnel et en leur remboursant ces dons, entre 1993 et 1996. De 250 000 à un demi-million de dollars ont ainsi abouti illégalement dans les coffres du PLQ et du PQ.